

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Point sur la situation au CHSLD MARGUERITE-ROCHELEAU 4 juillet 2022

Une éclosion de la COVID-19 s'est déclarée dans notre CHSLD. Nos mesures en place sont revues et ajustées quotidiennement pour assurer la sécurité de tous. Le comité de gestion d'éclosion est en action avec notre cellule de crise et travaille en collaboration étroite avec le CISSS.

Nous avons reçu la visite de l'équipe PCI du CISSS de la Montérégie-Centre qui a relevé que nos mesures mises en place pour la prévention et le contrôle des infections étaient de qualité. Un surplus de personnel par quart de travail a été approuvé. Nous avons du personnel dédié pour les unités en éclosion.

Nous supervisons rigoureusement les symptômes chez les résidents et les employés. Les familles des résidents positifs ou en isolement ont été avisées et les employés sont en isolement à la maison. Nous dépistons les résidents et les employés.

Dans notre souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour :

	Résidents	Employés
Cas actifs	6	3
Décès	0	0
Cas rétablis	0	0
Total cumulatif	6	3

Les résidents en isolement reçoivent leur repas à leur chambre. Il n'y a aucune activité de loisir, mais des activités prévenant le déconditionnement ont été mises en place pour tous les résidents. Les activités sociales et les soins et services externes ont été suspendus temporairement (coiffure, lavage des vêtements par la famille, couture, etc.), sauf pour les services essentiels.

Accueil des personnes proches aidantes (PPA) et des visiteurs

Par mesure préventive, les visites sont restreintes jusqu'à nouvel ordre. L'accueil des visiteurs n'est pas permis dans le CHSLD durant cette éclosion. Cependant, les visites pour raisons humanitaires sont maintenues pour les résidents en fin de vie.

Un maximum de 4 personnes proches aidantes par résident a été identifié par la direction du centre en collaboration avec le résident ou son représentant afin de restreindre le nombre de personnes différentes pouvant avoir accès à l'intérieur du milieu de vie.

Une personne proche aidante (PPA) à la fois est permise, pour un nombre maximal de 2 PPA par jour à condition d'être sur la liste des PPA ET formée aux mesures PCI. Un PPA peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée.

Les personnes proches aidantes doivent :

- respecter rigoureusement les consignes sanitaires en vigueur dans le milieu de vie,
- appliquer la distanciation physique de 2 mètres et porter un masque **en tout temps**. Ainsi, le port du masque et la distanciation physique de 2 mètres demeurent obligatoires en tout temps dès l'entrée dans le centre (entrée, corridors, salon, etc.),
- En plus du masque, le port des EPI (protection oculaire, blouse de protection et gants) peut être imposé et doit être respecté à la lettre,
- **À l'exception du lieu réservé pour la visite (chambre du résident), les PPA ne peuvent se promener dans le milieu ou fréquenter les espaces communs**, hormis dans le cas d'un usager/résident requérant une aide à l'alimentation à la salle à manger (ex : situation de risque d'étouffement/d'aspiration).
- La personne qui ne respecte pas les consignes (incluant les mesures PCI) pourrait se voir retirer l'accès au milieu.

La sortie du milieu n'est pas permise pour la personne positive à la COVID-19. D'autres mesures pourraient s'ajouter selon la gravité de l'éclosion.

Les bénévoles sont autorisés et ont été avisés des directives en lien avec l'éclosion en cours. Leur nombre est cependant limité par jour et par résident.

Attention, le port du masque et/ou des EPI doit être maintenu pendant toute la durée de votre visite. Il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus.

Règles à suivre en tout temps (site en éclosion ou non)

Toutes les personnes entrant dans nos installations doivent :

- **respecter les 5 étapes suivantes dès votre arrivée :**

1. **Se laver les mains** en entrant dans l'entrée principale,
2. **Enlever** votre masque et **le changer** pour un nouveau masque d'intervention de qualité médicale qui vous est fourni – **le prendre délicatement par les attaches pour éviter la contamination**,
3. **Se laver les mains** de nouveau,
4. Remplir le registre des visiteurs,
5. **Se laver les mains** de nouveau et procéder à la visite.

- **garder obligatoirement le masque en tout temps** sauf au moment de manger ou de boire,
- **respecter rigoureusement** les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie : **port du masque, lavage des mains, étiquette respiratoire**,
- n'avoir aucun symptôme ou signe s'apparentant à la COVID-19, la gastro, le rhume ou la grippe,

➤ et ne plus être en isolement pour la COVID-19.

Le port du masque s'applique à tous les visiteurs de plus de 2 ans à l'intérieur de l'installation.

Le masque doit être bien ajusté et couvrir entièrement le nez, la bouche et le menton. Utiliser les attaches pour mettre et enlever le masque. Ne touchez pas le devant de votre masque. Ne laissez pas le masque pendre à votre cou ou à vos oreilles ou ne le placez pas sous votre menton.

L'hygiène des mains doit être pratiquée dans toute situation et tout lieu : entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, avant et après avoir mangé ou bu, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments

Des nouvelles de vos proches

Nous comprenons et partageons vos inquiétudes et nous savons que vous désirez avoir rapidement des nouvelles de votre proche. Comme il est très difficile de retourner rapidement tous les appels, nous aimerions demander votre collaboration et communiquer, en tout premier lieu, avec le proche aidant ou le répondant qui est le plus en contact avec votre proche. Il pourra informer les membres de la famille qui le désirent.

Votre collaboration est importante

Nous vous remercions de suivre à la lettre les mesures de prévention des infections en vigueur et de toujours porter votre masque de procédure. Nos résidents sont à risque et nos employés également. C'est ensemble, en respectant les mesures, que nous pourrions aider à réduire les risques de propagation.

Prendre note que les communiqués sur l'état de situation sont publiés uniquement lors de changements dans le statut d'éclosion ou des mesures en vigueur. Ils sont toujours envoyés par courriel et publiés sur notre site Web et sur notre page Facebook.